

Fondation du Collège de Maisonneuve en collaboration avec Voyage Régence Inc. présente

LOTO-VOYAGE 14 février 2024
dès 12h30

TIRAGE

3 CERTIFICATS-VOYAGE D'UNE VALEUR DE 2 000 \$
Licence no. 1432 RACJ

20\$ 1 000 billets en circulation

Destination de votre choix!

Fondation du Collège de Maisonneuve VOYAGE RÉGENCE INC. TRAVEL

Il sera possible de récupérer les billets au bureau de la Fondation au 3800, rue Sherbrooke est, bureau B-2220. | *Merci* de votre support à la cause de nos étudiants(tes)!

Règles de participation et de fonctionnement

Titulaire :

- Fondation du Collège de Maisonneuve

Activité de tirage et billets :

- Type de tirage : à prix fixe
- Nombre de billets mis en vente : 1 000
- Prix des billets en vente : 20 \$
- Endroits où les billets sont vendus (Collège de Maisonneuve, bureau de la Fondation du Collège de Maisonneuve, Coop Maisonneuve, portail de la Fondation du Collège de Maisonneuve, Voyage Régence inc.)
- Date de vente des billets : du 13 septembre 2023 au 14 février 2024

Sélection du ou des gagnants :

- Mode de sélection du ou des gagnants : au moyen d'un baril, tirage au sort
- Endroit du tirage : Jardin intérieur du Collège de Maisonneuve
- Date du tirage : 14 février 2024 à midi trente (12 h 30)
- Les gagnants doivent être âgés de 18 ans et plus lors du tirage

Notes : Chaque personne ayant acheté au moins un billet sera admissible au tirage au sort des trois billets à gagner.

Les employés de la Fondation ainsi que de Voyage Régence ne seront pas admissibles au tirage.

Prix :

- Valeur totale des prix attribués : 6 000 \$
- Description sommaire des prix : 3 certificats-voyages de 2 000 \$; non remboursables en espèce, mais transférables.

Réclamation des prix :

- Façon de procéder pour réclamer les prix : Les gagnants des certificats-voyages pourront assister en direct au tirage ou bien se présenter au bureau de la Fondation du Collège de Maisonneuve afin de réclamer leur prix.
- Délai pour réclamer les prix : Les certificats-voyages seront valides jusqu'au 14 février 2025, soit un an après le tirage. Les détenteurs des billets gagnants devront réclamer leur prix, au plus tard, le 14 février 2025.